



Vous développer

N.R-CAPEA Notre Région

« Cycle d'Amélioration de la Performance des Entreprises Artisanales »

Avec CAPEA, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse vous aide à réfléchir à la performance de votre entreprise. C'est une démarche de progrès dont l'approche est personnalisée et adaptée à vos besoins.

Finalité pour l'entreprise : Créer de la valeur au sein de votre entreprise, aborder de nouveaux marchés, valoriser l'image de votre entreprise vis-à-vis de vos clients, dynamiser votre équipe autour d'un projet partagé, préparer la transmission de votre entreprise.

OBJECTIF:

CAPEA vous permet de construire une vision de l'avenir, d'avoir une visibilité des processus de l'entreprise, de maîtriser la gestion, de connaître les exigences légales et normatives, de connaître stratégiquement votre métier, d'assurer la performance des ressources humaines, bref tendre vers l'excellence.

PUBLIC CONCERNE :

Toutes entreprises artisanales

PRESTATIONS:

Deux dispositifs possibles :

- CAPEA Action :

- Diagnostic financier et diagnostic fonctionnel réalisé par l'agent de la CMA
- 6 jours d'appui individualisé par un consultant
- 4 jours de rencontres collectives
- Un bilan des progrès fait à l'issue de l'opération
- Une démarche progressive étalée sur 12 mois, avec suivi personnalisé de la CMAV

- CAPEA Développement :

- Diagnostic financier et diagnostic fonctionnel par l'agent de la CMA
- 13 jours d'appui individualisé par un consultant
- 13 jours de rencontres collectives
- Une évaluation en début et fin de dispositif
- Une démarche progressive étalée sur 24 mois, avec suivi personnalisé de la CMAV

Les rencontres collectives s'effectuent par journée complète à fréquence régulière avec des intervenants spécialisés et sélectionnés, avec un thème précis par journée.

Les conseils se font dans l'entreprise par 1/2 journée par un cabinet de conseil choisi par l'artisan dans une liste de cabinets pré sélectionnés par la CMAV et la CRMA de PACA.

- L'entreprise peut également bénéficier d'une aide à la modernisation sous forme de subvention correspondant à 30% de l'investissement.

- Le seuil d'investissement minimum étant de 6000 €
- Le plafond d'investissement pris en charge est de 30500 €(soit une subvention de 9150 €)

Participation financière : nous consulter

Les formations sont entièrement prises en charge par le FAF. Le conseil est pris en charge à 80% par le Conseil Régional de PACA (reste 20 % à la charge de l'entreprise)

Contact

Service économique – Alice BAIGUE

Tél : 04 90 80 65 57 – Fax : 04 90 80 65 66 - se@cm-avignon.fr